



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 003-210301388-20221220-SDEROUTEBERT-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Treize Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.  
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.  
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme  
MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. M.  
MAHIEU.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE  
CONVOCAION  
**9 DÉCEMBRE 2022**

DATE D'AFFICHAGE  
**9 DÉCEMBRE 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **22**  
PRESENTS : **16**  
VOTANTS : **19**

### Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,
- M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,
- Mme VAZ.

### Absent :

- M. HUSSON,
- M. MARTIN,

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**OBJET : SDE03  
DISSIMULATION  
DES RÉSEAUX ET  
ÉCLAIRAGE  
PUBLIC – ROUTE  
DE BERT.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation des réseaux et de l'éclairage public – Route de Bert.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à **47 170 €** pour les travaux de dissimulation des réseaux et à **9 235 €** pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : **Il restera 14 151 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 6 003 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.**

.../...

Le Conseil, entendu les explications après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le  
ID : 003-210301388-20221220-SDEROUTEBERT-DE

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2023,
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **14 151 € étalé sur 5 ans soit 2 931 € / an pour les travaux de dissimulation des réseaux et 6 003 € étalé sur 5 ans soit 1 243 € / an pour l'éclairage public** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat **en 2024**, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le 22 DEC. 2022

Le Maire,

Publié ou Notifié  
le : 20 DEC. 2022

Accusé de réception de la télétransmission  
le :



# Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20220157

Commune de : **LAPALISSE**

Dissimulation des réseaux "Route de Bert"



Descriptif	Montant travaux	Financement SDE 03 (*)	Contribution communale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions</li> <li>- Fourreaux pour passage des câbles électriques</li> <li>- Gaires pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie</li> <li>- Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles</li> <li>- Pose des câbles de branchement sur domaine privé</li> <li>- Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage</li> <li>- Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension</li> <li>- Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel</li> <li>- Dépose des réseaux existants</li> </ul>	47 170	33 019	14 151
<b>Total</b>	<b>47 170 €</b>	<b>33 019 €</b>	<b>14 151 €</b>

(\*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis)  
Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 14 151 € sur la cotisation de l'année prochaine
- Etalement sur 5 ans : 2 931 € sur la cotisation des 5 prochaines années
- Etalement sur 10 ans : 1 541 € sur la cotisation des 10 prochaines années
- Etalement sur 15 ans : 1 146 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A *Lapalisse*, le 20 DEC. 2022

Le Maire



Yzeure, le 14 Novembre 2022

Yves SIMON  
Président du SDE 03



Validité de ce document : **15 jours** (à compter de votre accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)



# Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20220158

Commune de : LAPALISSE

Eclairage public lié dissimulation des réseaux "Route de Bert"



Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
- Fourniture et pose de 3 candélabres, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 7m équipé d'une crosse avancée 1m et de la lanterne existante sur poteau béton (le tout peint RAL 7035)	3 980	1 393	2 587
- Fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 210m	5 255	1 839	3 416
<b>Total</b>	<b>9 235 €</b>	<b>3 232 €</b>	<b>6 003 €</b>

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 6 003 € sur la cotisation de l'année prochaine
- Etalement sur 5 ans : 1 243 € sur la cotisation des 5 prochaines années
- Etalement sur 10 ans : 654 € sur la cotisation des 10 prochaines années
- Etalement sur 15 ans : 486 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur tous les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'entraîner le financement correspondant.

A Lapalisse, le 20 DEC. 2022  
Le Maire



Yzeure, le 14 Novembre 2022

Yves SIMON  
Président du SDE 03

